



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Monts-de-Randon

dossier n° PC 048 127 21 A0011

date de dépôt : 17 mai 2021

demandeur : **Madame ROCHER Lydie**

pour : **Abri pour animaux**

adresse terrain : **lieu-dit Malassagne, à Monts-de-Randon (48700)**

ARRÊTÉ
portant retrait d'un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Monts-de-Randon
Le Maire au nom de l'état

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le permis délivré en date du 16/06/2021 ;

Vu la demande de retrait déposée le 07/05/2025 ;

ARRÊTE

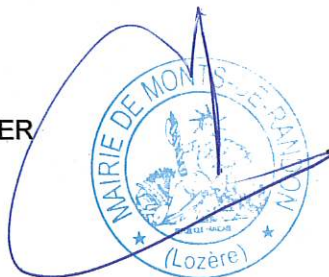
Article 1

Le permis de construire susvisé est **RETIRÉ**.

Le 23/05/2025

Le maire,

Francis SAINT-LEGER



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.